

2008/8682 - CREATION DE L'ASSOCIATION DELICE, VERSEMENT DE COTISATIONS. □ (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« En séance du 14 mai 2007, nous informions le Conseil municipal de la création d'un réseau international des territoires gourmands. Le réseau a été officiellement créé le 18 septembre 2007 lors de l'Assemblée Générale constitutive qui s'est tenue à Lyon.

Les objectifs de ce réseau sont de :

- favoriser l'échange multilatéral d'expériences, d'idées, de créations, de technologies, d'expertise ;
- encourager les échanges de cuisiniers, techniciens et formateurs ;
- organiser des réunions thématiques ;
- engager les collectivités locales dans des actions concertées de promotion de la gastronomie.

Les Villes de Barcelone, Birmingham, Bruxelles, Canton, Gênes, Göteborg, Lausanne, Leipzig, Lyon, Madrid, Montréal, Naples, Riga, Saint Louis ont signé la lettre d'intention d'adhésion au réseau.

La Ville de Lyon, en tant qu'initiatrice du projet et animatrice des différentes réunions de préparation organisées entre septembre 2006 et septembre 2007, a été désignée par les autres villes fondatrices pour assurer la présidence du réseau pendant 2 ans.

Ce réseau prend la forme juridique associative, loi 1901. Les statuts et documents officiels ont été déposés en Préfecture.

La Ville de Lyon, membre et présidente de DELICE, coordonnera les activités du réseau :

- coordination des assemblées générales et des comités exécutifs ;
- les rencontres villes à la loupe : rencontres de techniciens, experts sur des thématiques identifiées. Pour 2008, ces thématiques sont « Initiation au goût » et « Tourisme et gastronomie » ;
- rencontres de centres de formations ;
- organisations d'événements populaires sur le thème de la gastronomie mettant en lumière une ville hôte du réseau ;
- développement des outils de communication, intranet, internet.

Elle sera accompagnée par les membres du bureau de l'Association : Barcelone, vice président ; Montréal, secrétaire ; Birmingham, trésorier.

Le rôle central permettra à la Ville de Lyon de mieux coordonner ses initiatives locales en matière de gastronomie, mais aussi, et surtout, de renforcer son positionnement de leader dans ce secteur d'activité ».

Ouï l'avis de sa Commission Economie – Développement International – NTIC (Nouvelles Technologies d'Information et de Communication) – Université ;

DELIBERE

1. M. le Maire est autorisé à verser une cotisation à l'Association DELICE, à hauteur de 2 800 €.
2. La dépense résultant de cette décision sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, programme influence, nature 6281, ligne de crédit 15030 et sera inscrite aux budgets des années suivantes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.L. TOURAINÉ